

Motion de congrès SNES Réunion

Les luttes menées par les sections départementales du SNES et de la FSU de La Réunion et des Antilles, en collaboration avec d'autres forces, ont permis d'aboutir en 1999 à la création d'un CAPES de LCR en créole.

Même si la définition précise de ce concours ne correspondait pas complètement aux mandats du SNES et de la FSU à La Réunion, il s'est révélé un outil précieux pour la reconnaissance de notre langue régionale et le recrutement d'un nombre significatif d'enseignants qualifiés dans ce domaine (environ 25 à La Réunion).

Le congrès doit constater que le potentiel d'enseignement dont dispose notre académie est manifestement sous-utilisé: la plupart de nos collègues sont employés dans leur seconde valence (lettres, langues, histoire-géographie) ou accomplissent parfois l'intégralité de leur service en heures d'accompagnement, de soutien, d'aide aux devoirs. La majorité d'entre-eux n'ont jamais eu l'occasion d'enseigner ne serait-ce que quelques heures la discipline pour laquelle ils ont été recrutés.

Cette situation ubuesque est la conséquence de l'abandon de toute volonté de promouvoir et de structurer cet enseignement. L'argument de "l'absence de demande sociale" est irrecevable: cette absence est le produit d'obstructions larvées ou ouvertes et surtout de la mise en sommeil de la Commission Académique de Langue et Culture Régionale qui devrait être l'outil de diffusion de cet enseignant.

- 1) Le SNES exige que cesse toute manifestation d'ostracisme ou d'hostilité à l'encontre de cet enseignement et des personnels qui en ont la charge par les membres de la communauté éducative.
- 2) Le SNES rappelle son exigence qu'au moins 50% du service des personnels concernés soit assuré dans leur valence créole.
- 3) Le SNES rappelle son exigence de la création d'options LCR en collège comme au lycée et demande l'établissement d'un plan de développement académique de cette discipline, largement débattu notamment dans le cadre d'une réactivation de la CALER.